FRC 24479 Cesc Fic 22591

CORRESPONDANCE

ENTRE M. C***.

ET

LE COMTE DE MIRABEAU,

Sur le RAPPORT de M. NECKER, et sur l'ARRET DU CONSEIL du 29 Décembre, qui continue pour six mois, force de monnoie au Papier de la Caisse-d'Escompte.

« Il est devenu difficile de tromper long-temps » les hommes dans toutes les dispositions publi- » ques où leur fortune est intéressée; & si c'est » une grande faute du cœur que de le vouloir, » c'est aussi une grande erreur de l'esprit que d'y » prétendre ».

(De l'Administration des Finances par M. Necker, édition in-8°., tome III, chap. XXVI: *sur les billets de banque & sur la Caisse-d'Escompte.*)

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

J'ai beaucoup hésité à laisser rendre publique cette Correspondance, & ce ne sont pas des raisons d'amour-propre qui m'arrêtoient. Ma règle de conduite à cet égard, est qu'en général les Lettres qu'on nous écrit, sont un dépôt dont la suscription indique le dépositaire. Mais outre que celles qu'on va lire traitent uniquement de principes généraux & d'affaires publiques; outre qu'elles ne peuvent que faire honneur à l'esprit de celui qui les a écrites, & lui donner de la faveur de tout genre; outre que je ne le nomme point, je sais que notre discussion est ébruitée, & que je passe pour l'avoir provoquée, moi que la Lettre inattendue de M. C*** est venue chercher, & qui m'étois imposé de ne rien écrire sur les questions du moment. De là à me prêter d'autres opinions que les miennes, la distance est petite. J'ai cru que cette circonstance m'autorisoit, me nécessitoit même à publier cette correspondance toute hâtée, toute incorrecte, toute incomplète qu'elle soit.

Une autre objection s'est présentée à mon esprit. Devois-je, dans des temps si orageux, proférer des doutes publics sur l'administra-

tion du Miniſtre des Finances ? Un moment de réflexion m'a bientôt décidé. M. Necker eſt évidemment appellé à propoſer à l'Aſſemblée nationale un ſyſtême de finance. Dans les criſes modernes de la France & de preſque tous les autres Etats de l'Europe, des Empyriques ont propoſé de créer du Papier-monnoie ; & l'autorité de M. Necker eſt bien faite pour redonner du crédit à ce ſyſtême. Il importe donc à la choſe publique, que la Modérateur des Finances ſe trouve dans la néceſſité de développer la théorie d'après laquelle il a pu rendre l'Arrêt du Conſeil du 29 Décembre 1788, qui continue force de monnoie au Papier de la Caiſſe-d'Eſcompte. Un tel objet d'utilité l'emporte beaucoup ſur le ſcrupule bannal de nuire à la popularité du Miniſtre des Finances, ſcrupule qui ne repoſe ſur aucune baſe raiſonnable, puiſqu'il eſt toujours d'une ſuprême importance de ſavoir la vérité ſur les Miniſtres, & ſur-tout lorſqu'ils ſont très-influens. Enfin, on verra, par la lecture de ces Lettres, que la création du Papier-monnoie eſt dans mes principes une queſtion de conſtitution, & qu'ainſi il n'y a pas un moment à perdre pour la traiter.

CORRESPONDANCE DE M. C***.

ET

DE M. LE COMTE DE MIRABEAU.

LETTRE DE M. C***.

Ce 2 Janvier 1789.

JE ne puis m'empêcher, Monsieur, de discuter avec vous pendant une ou deux minutes le grand objet sur lequel notre opinion diffère. Je veux parler du caractère de M. Necker. Vous avez lu sûrement le *Résultat* qu'il vient de publier, & vous êtes un des hommes les plus capables d'en juger profondément. Je vous assure, Monsieur, que je me suis dégagé de toute prévention favorable, & qu'à chaque ligne j'ai été forcé de reconnoître ce que vous appellez si bien la puissance du talent & la toute-puissance du caractère. J'ai été

frappé de la ſimplicité majeſtueuſe du ſtyle, de la liaiſon vigoureuſe des principes, & de cet art vertueux & magnanime qui, ſans bleſſer les intérêts, les repouſſe chacun dans ſes juſtes limites. Il me ſemble que c'eſt-là tout ce que pouvoit faire, dans le déſordre général, l'ami de l'ordre, le Miniſtre de la Nation, en un mot, l'Homme public. Pardonnez-moi, Monſieur, de vous expoſer mes ſentimens avant de conſulter les vôtres. Je craindrois que ma demande même ne vous fût ſuſpecte, ſi je ne vous euſſe pas tenu en tout temps le langage libre & franc que je tiens aujourd'hui. Les opinions ſont indépendantes; les défiances ſont naturelles. Ainſi, pour peu que vous conſerviez des dernières, contentez-vous de lire dans ma penſée, ſans me laiſſer lire dans la vôtre. Si je n'étois pas retenu chez moi depuis quatre ſemaines par la fièvre, je ſerois allé, non pas interroger, non pas épier, mais entendre & agiter votre opinion ſi intéreſſante pour la mienne. Cette même fièvre, qui m'enchaîne dans mon lit, m'enchaîne dans

l'inaction. J'ai été forcé d'interrompre ce Mémoire ſur le Clergé, entrepris avec courage, & qui alloit être publié. C'eſt dans ce Mémoire que j'ai pris la liberté de citer une page preſque entière de votre impériſſable Monarchie Pruſſienne. Vous me défendrez, j'eſpère, contre l'Epiſcopat: je le prends depuis la crêche juſqu'au Trône; je développe tout ſon ſyſtême de ruſe & d'uſurpation, & je démontre que l'Egliſe Romaine n'eſt que le Sénat Romain en toge épiſcopale, trompant les Nations, dépouillant les peuples, & faiſant de l'Evangile le livre des Sybilles.

Agréez, Monſieur, tous mes hommages, & ſi vous trouvez mes premières diſcuſſions indiſcrettes, prenez que je n'aie rien dit.

Réponse du Comte de Mirabeau.

3 Janvier 1789.

IL faudroit être injuſte & même ingrat, Monſieur, pour ne pas convenir que le *Réſultat* eſt un grand bienfait pour la Nation ; qu'il lui donne un grand élan ; qu'on n'avoit pas droit d'en attendre autant d'un Miniſtre François, ni ſur-tout d'eſpérer qu'on parviendroit à donner à toute cette doctrine la ſanction du Conſeil du Roi.

Maintenant ſi je pouvois me réſoudre à paſſer aux détails & à gâter votre jouiſſance & la mienne, je trouverois bien des taches dans cet écrit, d'ailleurs très-digne d'indulgence, en raiſon des circonſtances, des occupations de l'homme, de ſes embarras en tout genre, & de l'extrême beſoin qu'il avoit de concilier les inconciliables ; j'y trouverois quelques principes faux, quelques vacillations inquiétantes, quelques omiſſions très-graves, quelques inconvenances très-choquantes. Je noterai un petit

nombre d'exemples à l'appui de ces assertions.

La foi publique passée sous silence ; & cette affectation a été bien remarquable. — Omission du genre le plus grave.

La grande QUESTION *élevée sur les Lettres de cachet..... Quelle règle doit être observée* DANS CETTE PARTIE DE L'ADMINISTRATION..... *Quelle* MESURE *de liberté il convient d'accorder à la presse.* — Questions qui ne peuvent partir que de principes faux & même odieux, puisqu'elles supposent que dans un système de constitution la légitimité des Lettres de cachet peut être *mise en question ;* qu'elles peuvent faire *partie de l'administration*, & que *la publicité des ouvrages relatifs, soit aux Ministres, soit au Gouvernement, ou à tout autre objet public*, peut être soumise à une inquisition.

La discussion relative au droit du Tiers de choisir ses Représentans dans les autres Ordres, l'affectation très-suspecte d'une précaution colluſoire, d'éviter ce grand

débat : OPINERA-T-ON PAR TÊTE OU PAR ORDRE ? Débat qui diviſe la Nation, & qui, ſi l'on n'y prend garde, nous donnera la guerre civile : cette affectation enveloppée avec aſtuce, de ſuppoſer, ſans oſer le prononcer formellement, que l'état ancien *autoriſe* & néceſſite le mode d'opiner par Ordre ; ce qui rendroit entièrement illuſoire & fictif le bienfait de la bonne proportion ; enfin, & ſur-tout les SI redoutables, preſque menaçans, & peut-être, hélas ! prophétiques qui terminent ce diſcours mémorable. — Voilà, je crois, pluſieurs exemples de vacillations, & certainement il n'y a pas d'humeur à en parler ainſi.

Pour ce qui eſt des inconvenances, je citerai celle qui m'a le plus heurté dans cet écrit, d'ailleurs en général très-adroit. Sous aucun rapport la Reine ne devoit être-là. Il n'y a qu'une Majeſté dans le Royaume ; & je trouve irreſpectueux de prononcer le mot *Reine* dans une Monarchie où les Reines ne peuvent jamais être Rois. Le nôtre, reſpectable dans ſes intentions, in-

téreſſant dans ſes malheurs, perſonnellement en poſſeſſion de la confiance publique, n'a beſoin ni de cautions ni de garans. La Reine, ſon auguſte Compagne, eſt faite pour le délaſſer des ſoins du Trône, pour embellir ſa vie, pour verſer le bonheur au ſein de ſa famille, & non pour être impliquée dans les affaires de l'Etat. Lorſqu'elle a voulu que le plus beau des Arts la repréſentât environnée de toutes ſes grâces, de tous ſes droits, c'eſt au milieu de ſes enfans qu'elle s'eſt fait peindre, & non le globe à la main, ou la carte de la France ſous les yeux.

Quant au ſtyle, mérite bien indifférent au reſte dans un tel ouvrage, je l'ai trouvé commun, impropre, entortillé. J'excepte ce bel *alinea* ſur les compenſations que le Roi trouvera de la diminution de ſon autorité arbitraire, ou plutôt de l'autorité miniſtérielle. Admirez la puiſſance de la vérité & de la loyauté. Là, M. Necker a été libre & pur; là auſſi il a été noble, élevé, éloquent. Par-tout ailleurs il eſt très-foible, ſi vous exceptez ce trait de génie que peut-

être auſſi pourroit-on placer parmi les inconvenances, la défaveur auprès des deux premiers Ordres peut perdre facilement un Miniſtre; les mécontentemens du troiſième n'ont pas cette puiſſance, mais ils peuvent perdre les Rois.

Encore une fois, je ſuis ſévère, Monſieur; mais je ne ſuis ni injuſte ni ingrat; je conviens que les taches diſparoiſſent devant l'éclat d'une œuvre ſi nationale; & il faut que je le ſente bien pour garder le ſilence ſur l'exécrable Arrêt du Conſeil, qui, le jour de la publication du réſultat, a continué force de monnoie au papier de la Caiſſe-d'Eſcompte. Souffrez que je vous le diſe: M. Necker eſt, en cette occaſion, comme Henri VIII, qui ne faiſoit jamais pendre un Catholique ſans un Proteſtant, pour ménager l'équilibre. S'il nous édifie par la bonne proportion, il nous corrompt & nous ruine par le papier-monnoie. Ceux-là ſeuls qui n'ont point réfléchi ſur cet objet ne s'en indigneront pas; car le papier-monnoie n'eſt pas moins un opprobre qu'une calamité; les conſéquences politiques en

ſont auſſi fatales que les conſéquences morales en ſont déteſtables : & certes le Miniſtre, qui protège par la force la faillite frauduleuſe d'une Société en commandite qui agite trois cents millions dans ſa circulation, eſt très-ſoupçonnable de tenter, par une colluſion perfide, d'accaparer tout le numéraire du Royaume au Tréſor Royal, d'eſſayer de ſe paſſer de la Nation pour alléger la dette publique, & de ſe préparer les moyens de reculer les Etats généraux, de les rendre inutiles, ou tout au moins de les ſubjuguer. Voilà, Monſieur, ce qu'avec un peu de talent & d'inſtruction on rendroit très-palpable, très-élémentaire, ſi l'homme de la bonne proportion ne paroiſſoit pas dans ce moment un homme ſacré.

Je réponds à votre confiance, Monſieur, vous le voyez, & je dis tout, non-ſeulement ſans crainte, mais avec plaiſir. D'abord j'ai trop bonne opinion de vous pour héſiter. Enſuite on cherche en vain à me perſuader que M. Necker & ſes amis s'efforcent de m'exclure de l'Aſſemblée natio-

nale. Je ne crois pas cela. M. Necker eſt trop au-deſſous de ſes circonſtances & de lui-même, ſi, dans ces momens de régénération & de criſe, il ne plane pas au-deſſus des reſſentimens perſonnels & des ſouvenirs haineux. Il eſt mal aviſé, s'il doute qu'on ne pût analyſer ſes opérations & ſes ouvrages d'une manière redoutable même à ſa popularité. Ses amis ne ſavent pas lui déplaire pour le ſervir, s'ils lui taiſent que les ménagemens raiſonnés du Comte de Mirabeau, dans l'Aſſemblée nationale, lui vaudroient mieux que ſon oppoſition hors de cette Aſſemblée. Enfin, & en tout état de cauſe, je ne me tiendrois pas pour exclus, parce que M. Necker auroit voulu m'exclure. Quoi qu'il en ſoit, je deſire paſſionnément d'être aux Etats généraux. Je ne crois point que j'y fuſſe inutile, & je me flatte de n'avoir pas démérité d'être à mon poſte de citoyen au jour de la conſtitution. Mais j'échouerois, que je n'en ſerois pas moins l'ardent promoteur de la reconnoiſſance publique pour qui nous aidera à nous conſtituer; l'intré-

pide ſouleveur de l'opinion publique contre qui tenteroit de nous arrêter. Je n'ai donc perſonne à craindre, & perſonne de ſincère ne doit me craindre. Voilà en deux mots ma profeſſion de foi.

Si j'avois ſu que vous fuſſiez malade, j'aurois aſſurément été vous voir. Maintenant je touche à mon départ pour les Etats de Provence, & je ſerai plus d'un mois abſent. Puiſſai-je retrouver vous bien portant, votre Ouvrage couronné du ſuccès que mériteront votre talent & votre courage, & le grand œuvre de la conſtitution auſſi avancé qu'il peut l'être ! *Vale & me ama.*

LETTRE DE M. C***.

Ce 3 Janvier 1789.

SANS flatterie, ſans foibleſſe même, je ſuis enchanté, Monſieur, de votre Lettre; elle eſt, comme diſoit Cicéron des Lettres de Brutus, un bataillon de penſées rangées & armées. Je ne les applaudirai cepen-

dant pas toutes : je blâmerai même avec liberté celles que le ſoupçon ternit encore. Au nom de votre génie, ne ſoupçonnez plus le Génie ; accuſez les circonſtances, excuſez les omiſſions & les obſcurités, & les vacillations même. Quand on auroit ſa tête dans le ciel, les vapeurs qui s'élèvent de toutes parts y monteroient. Quant à vous, Monſieur, & à votre juſte prétention ſur les Etats généraux, je ne doute pas que vous ne ſoyez ſatisfait. Certainement vous êtes un adverſaire formidable ; mais vous êtes citoyen ; vous êtes philoſophe ; vous avez quelque choſe de mieux : vous êtes trop grand pour être jamais l'inſtrument d'un parti, & trop éclairé pour en être la dupe.

Comment ces partis aveugles & fourbes en même-temps pourroient-ils tromper & pervertir vos lumières ? Comment, deſtiné à jouer un rôle illuſtre, pourriez-vous en jouer un équivoque, & troquer des triomphes durables contre des ſuccès momentanés & honteux ? Une preuve que je crois à votre ame, c'eſt que je m'y ſuis confié ;

c'eſt que je m'adreſſe à elle ; c'eſt que je ſouhaite, de toute la mienne, que vous ſoyez élu. Nous nous verrons au champ de Mars, vous, Monſieur, comme un héros choiſi, moi, comme un ſoldat obſcur, mais volontaire. Recevez, je vous ſupplie, tous mes hommages & tous mes remercîmens pour votre Lettre franche & digne de nous deux : car je l'ai lue avec orgueil.

Réponse du Comte de Mirabeau.

4 Janvier 1789.

Je reçois, en rentrant, votre aimable Lettre, Monſieur : vous êtes bien indulgent pour un billet très-hâté, où je n'ai que jetté quelques idées ſans deſſiner aucun trait, & je ne dois votre prévention qu'au ſentiment de généroſité qui vous a fait incliner pour l'homme dont les opinions heurtoient ſi loyalement les vôtres. Quelle que ſoit la ligne de démarcation qui ſépare vous & moi de la vérité,

M. Necker eſt en bon terrein pour réſoudre mes doutes; car le jour approche où l'on ne pourra, ni manquer la conſidération, ſi on la mérite, ni garder celle qu'on auroit uſurpée; & pour me ſervir d'une des plus heureuſes expreſſions de M. Necker lui-même (préciſément à propos du Papier-monnoie), expreſſions où je ſouhaite qu'il ne trouve pas tôt ou tard ſa condamnation. « Il eſt devenu difficile de tromper long-» temps les hommes dans toutes les diſ-» poſitions publiques où leur fortune eſt » intéreſſée; & ſi c'eſt une grande faute » du cœur que de le vouloir, c'eſt auſſi » une grande erreur de l'eſprit que d'y » prétendre ».

Mais duſſé-je renoncer aux défiances que vous m'invitez à dépoſer, & qui ſont pourtant, dans nos circonſtances, le feu ſacré, à la conſervation duquel doivent veiller les bons Citoyens, je n'en ſerois pas moins convaincu que le Papier-monnoie qu'a oſé créer M. Necker, eſt un grand mal, un mal irréparable, un mal qui ſera infailliblement fatal à ce Miniſtre lui-

même ; car il eſt des erreurs que l'on ne peut plus commettre impunément ; & au défaut des principes, le ſort de tous ceux qui ſe ſont permis cette manœuvre, auroit dû l'effrayer. Prenez garde, en effet, que M. Necker eſt ſans excuſe poſſible. M. d'Ormeſſon avoit celle de l'inexpérience ; M. de Sens, celle du trouble de ſes derniers momens ; mais Monſieur Necker, qui doit ſon incroyable fortune à l'idée qu'on a conçue de ſon talent en finances ; M. Necker, qui ſe trouve avoir reçu gratuitement la grande leçon qu'a donnée M. de Calonne, en 1783 ; M. Necker, qui a écrit ſur cette cataſtrophe de 1783 : *Il faut tirer le rideau ſur cet événement, que la moindre circonſpection, que la moindre prévoyance, de la part du Tréſor-Royal, eût prévenu ; mais on voulut profiter inconſidérément des ſecours que la Caiſſe-d'Eſcompte pouvoit fournir ; & les Adminiſtrateurs de cet établiſſement n'eûrent, ni la prudence, ni la fermeté néceſſaires pour remplir convenablement les devoirs de leur place.* Et ailleurs : *Ce qu'il*

faut craindre le plus dans les Etats monarchiques, ce ſont les efforts de l'autorité contre tout ce qui l'importune; car elle n'obſerve pas toujours, dans ſon action, la meſure & le ménagement convenables; mais le Gouvernement eſt trop nouvellement inſtruit, par l'expérience, pour qu'on puiſſe ſe défier ſi-tôt de ſa prudence. Et ailleurs : *Il n'y a nulle proportion entre les ſecours momentanés que l'Adminiſtration pourroit tirer d'une avance extraordinaire, & les inconvéniens qui réſulteroient de l'altération du crédit d'un établiſſement ſi utile.* Et ailleurs : *Les établiſſemens ſur-tout où le moindre abus en retrace ſi facilement d'autres plus grands, & qui ne ſont point effacés de la mémoire, exigent encore plus de circonſpection.* Et ailleurs : *Il faut accorder quelque confiance aux progrès des lumières; l'ignorance d'un temps n'eſt pas celle d'un autre, & ſouvent c'eſt ce qu'on a fait une fois qu'on ne peut plus tenter.....* M. Necker, qui, après avoir écrit toutes ces choſes, a eu quatre mois devant lui pour préparer la rénovation du crédit de

la

la Caiſſe-d'Eſcompte ; M. Necker, qui ne craint pas d'avouer dans cet Arrêt du Conſeil, rendu, affiché, exécuté, mais non pas publié & diſtribué, que, « par le re-
» tour graduel de la confiance, & par la
» conduite circonſpecte des Adminiſtra-
» teurs de la Caiſſe-d'Eſcompte, le nu-
» méraire effectif de cette Caiſſe a pris
» un accroiſſement journalier ; & que ce
» numéraire eſt tel aujourd'hui, que l'on
» pourroit raiſonnablement rétablir le
» cours ordinaire des paiemens, inter-
» rompu par l'Arrêt du 18 Août dernier : »
ce qui revient préciſément à déclarer que c'eſt au moment où la Caiſſe-d'Eſcompte eſt en état de remplir ſes engagemens ; & où il étoit *raiſonnable* qu'elle les remplît, que M. Necker l'en diſpenſe. Qu'allé-guera-t-il pour ſe juſtifier ? N'a-t-il pas prononcé lui-même, qu'*il n'a ni circonſpection, ni prévoyance ; qu'il a indiſcrètement abuſé de cet établiſſement ; qu'il a foulé aux pieds les loix qui l'importunoient ;* qu'il prêche ſelon les temps & les lieux, puiſqu'il loue aujourd'hui ces mêmes Ad-

miniſtrateurs qu'il a livrés au blâme public dans ſon grand Ouvrage; *que le progrès des lumières enfin lui a été inutile?* En effet, l'orgueil eſt ſtationnaire, & croit aiſément que les principes mêmes doivent céder à ſa volonté, à ſa convenance, à ſa préſcience, à ſon omniſcience.

Ah! que M. Necker fera bien de tâcher d'être un homme d'Etat! car voilà ſa réputation de Financier, ſur laquelle vous n'ignorez pas que, depuis long-temps, je ſais à quoi m'en tenir, voilà ſa réputation de Financier irrémédiablement perdue; & tous les jours il ſentira mieux les entraves qu'il s'eſt données. Qu'il nous conſtitue donc, Monſieur, & qu'il obſerve bien qu'en ceci il aura & des juges ſévères, puiſqu'on l'a demandé pour régir nos Finances, & non pour nous conſtituer; & beaucoup plus de juges, ſoit parmi les adeptes, ſoit parmi toutes les claſſes des Citoyens; car il ſemble qu'il ne faille qu'être François pour avoir la prétention ou même le droit de juger ce qui nous convient en fait de conſtitution, au lieu

que notre folle légèreté avoit dédaigné jusqu'ici la science qui pourtant renferme les premiers agens de la puissance, de sorte que nous allouyons aisément les prétentions en Finances. Qu'il fonde son terrein, qu'il assure sa marche, que sur-tout il manifeste & développe ses desseins; car il sera très-surveillé; & il n'est pas certain que la pureté de ses intentions suffise pour l'absoudre, même dans l'esprit de ceux qui croiront à cette pureté, des faux pas qu'il feroit dans cette carrière ardue & glissante.

Quant à moi, Monsieur, puisque votre bonté me nomme encore à côté des destinées de la Nation, dans cette belle époque, vous avez raison de croire que je ne serai jamais, ni la dupe, ni l'instrument d'un parti..... Un parti! En est-il donc pour qui se respecte, un autre que celui de la Nation? Eh! quel prévaricateur assez lâche, quand il peut s'honorer d'un tel client, penseroit à prendre un patron quelconque? Ah! ils connoissent bien peu, & les erreurs de ma vie, & les défauts de

mon esprit ou de mon caractère, ceux qui croient que j'aurois pu résister à mes propres fautes & à celles des autres, si je n'avois eu pour éternel appui le courage de la bonne-foi, & la candeur de mon amour pour le bien public & la vérité.

Lettre de M. C***.

Ce 4 Janvier 1789.

Malgré ce que vous reprochez, Monsieur, à l'Auteur du *Résultat*, votre Lettre m'avoit charmé, édifié. Je venois d'entendre des adversaires, non-seulement lui faire les mêmes reproches, mais encore lui refuser les éloges que vous lui accordez loyalement, & en Citoyen, & en connoisseur. L'indignation que m'avoient inspirée d'injustes censeurs, se tourna en reconnoissance pour vous; car il faut que je l'avoue, sans connoître M. Necker, sans être connu de lui, sans dépendre de son autorité, ni par aucune espérance, ni

par aucune prétention ; je ſuis ſon enthouſiaſte, ſon panégyriſte ; &, ce qui eſt de trop peut-être, ſon défenſeur en toute occaſion. Avec la même franchiſe que je vous déclare, Monſieur, ma prévention dominante, je vous dirai que je ne conçois pas l'Arrêt du Conſeil, concernant la Caiſſe-d'Eſcompte. Si un mortel me paroît mériter la foi humaine, c'eſt lui. Pourquoi donc cet acte, qui ſemble preſqu'infidèle ou du moins imprévoyant? Tout le monde m'aſſure que les Adminiſtrateurs ont ſollicité, ont arraché cette prolongation, ſelon eux, indiſpenſable. On m'aſſure que la perception des deniers ne ſe fait point en Province. Les troubles, les dérangemens de toute eſpece ont preſque tari la ſource de l'argent. Au lieu d'affluer à Paris, il reflue vers les Campagnes, où tout eſt dans une diſette effroyable. La puiſſance du Roi, celle même du Génie, ne ſauroient vaincre la puiſſance des Elémens déchaînés contre la France, & ligués avec les factions pour la détruire. C'eſt ſous cet aſpect que j'enviſage l'irrégularité d'une

Adminiſtration qu'il m'eſt impoſſible de taxer d'ignorance, ou de ſoupçonner d'injuſtice. Le temps dévoilera ce myſtère, & abſoudra Caton. Comment croirai-je que l'homme qui connoît le mieux les principes du crédit, qui a fait le plus de preuves de conſtance & de ſageſſe, qui a un œil ſans ceſſe ouvert ſur le Public, & qui voit le Public fixer ſans ceſſe ſes yeux ſur la moindre de ſes opérations, en haſarde une ſi équivoque, ſi elle n'eſt pas néceſſitée par des circonſtances irréſiſtibles, ou liée à des reſſources qui en répareront toutes les conſéquences fâcheuſes? Un homme, tel que M. Necker, ſait perdre ſa place plutôt que ſa réputation & ſa vertu. Enfin, je croirai plutôt que toutes les têtes ſont tournées que la ſienne n'a varié. Appellez-moi ſans tête moi-même, j'y conſens; ce qui eſt certain, c'eſt que je n'ai pas une idée qui ne me porte à la confiance & à l'eſpoir; & ſans ces deux appuis, j'errerois triſtement ſur un océan d'incertitude & de terreur. Le Miniſtre doit avoir bien de la peine lui-même entre

tant d'écueils, &, ce qu'il y a de pire, au milieu de tant de perſonnes qui craignent moins le naufrage que le nocher. Cela me contriſte, me conſterne. Votre Lettre, Monſieur, en m'affligeant, m'inſpire cependant pour vous une plus vive eſtime. Vous ne montrez pas, vous déployez vos penſées. Sans réſiſtance, point de reſſort, ſans reſſort, point d'énergie. La vôtre m'enchante, & je ſuis perſuadé que, lorſque vous ſerez plus près des objets, & plus maître des inſtrumens, vous reconnoîtrez qu'ils agiſſent les uns ſur les autres, & forcent la main la plus ferme. Agréez, Monſieur, tous mes hommages.

Réponse du Comte de Mirabeau.

Ce 5 Janvier 1789.

Oh! pour le coup, Monſieur, c'eſt être trop extatique, & vous ne vous ſauvez que par la foi. Que M. Necker ſoit un Saint, ſi vous le voulez abſolument; mais qu'il ne ſoit pas un Sage; car il ne l'a

pas été lorſqu'il a poſé ſes principes ; ou il a ceſſé de l'être lorſqu'il les a démentis.

D'ailleurs, vous n'êtes pas au courant de la queſtion, & tout l'eſprit du monde ne ſupplée pas les faits. Jamais il n'y eut plus d'argent à Paris, quoique la méfiance l'y reſſerre : jamais la fatale induſtrie de l'Agiotage n'a plus fait affluer le numéraire dans la Capitale : jamais on ne prit un plus sûr moyen d'en arrêter la circulation, d'en tarir les ſources qu'en faiſant du Papier-monnoie : jamais on ne connut moins les véritables ſources du crédit que M. Necker ; cela a été arithmétiquement démontré : jamais on ne fut moins dextre & moins fécond en expédiens ; & les troubles des Provinces ne fuſſent-ils pas fomentés, il faut convenir de bonne grace que l'apologie eſt bien foible qui contrarie l'Expoſé du Miniſtre même que vous défendez. *Son opération n'étoit pas néceſſitée par des circonſtances irréſiſtibles*, puiſqu'il aſſure que la Caiſſe-d'Eſcompte *pouvoit reprendre ſes paiemens ;* & le *Caton* qui a mis à fonds-perdus tous les principes &

les revenus de la Monarchie; le *Caton* qui a infecté l'Europe de rentes viagères & de mœurs viagéristes; le *Caton* qui a loué ou proscrit, selon les circonstances particulières, les mêmes opérations & les mêmes hommes; ce *Caton* a montré, il faut l'avouer, peu de *constance*, s'il s'est laissé *arracher* par des Banquiers, qui déja deux fois ont versé la banque de secours, un Arrêt extravagant autant qu'inique. Je ne sais si *toutes les têtes tourneront plutôt que la sienne ne variera;* mais je sais qu'il seroit aisé de vous montrer que M. Necker, comme Administrateur - Financier, se montre irrésolu, fluctuant, versatile, & que son système paroît être préciſément l'indécision. Sur le tout, on ne peut plus en finances se payer de mots, de secrets, de *mystères*. Qui dit crédit, dit confiance, & la confiance exclut le mystère. Croyez-moi donc, Monsieur, que votre Thaumaturge recoure à d'autres argumens pour sauver son infaillibilité, & faire passer la transubstantiation politique, par laquelle il

prétend forcer les hommes à prendre du papier pour du métal.

Quoi qu'il en ſoit, je vous le répète, la défiance eſt d'ici à long-temps le devoir des bons Citoyens ; & certes, quand vous aurez réfléchi à la doctrine ambigue de M. Necker, ſur le mode d'opiner ; quand vous vous ſerez demandé à vous-même ce qu'auroit fait de plus un Miniſtre qui, ſe voyant arracher la bonne proportion, & la cédant comme une conquête de l'opinion publique, auroit voulu raſſurer les Princes, les Magiſtrats, les Ariſtocrates, vous verrez que, même en matière d'*Etats-Généraux*, nous en ſommes au *non liquet.*

Ah ! Monſieur ! laiſſons au Peuple, de toutes les claſſes, l'enthouſiaſme ; tenons-nous dans la meſure du *nil mirari* d'Horace, entendu dans ſon vrai ſens ; & n'oublions pas que l'imprévoyante reconnoiſſance a plus enchaîné de Peuples que la défiance vigilante n'en a ſauvés. J'ai dit, quelque part, pardon de me citer ; mais j'ai bien

dit : *Malheur, malheur aux Peuples reconnoiſſans ! ils cèdent tous leurs droits à qui leur en a fait recouvrer un ſeul ; ils ſe forgent des fers ; ils corrompent, par une exceſſive confiance, juſqu'au grand homme qu'ils auroient honoré par leur ingratitude.* Voilà, Monſieur, ſelon moi, la politique des hommes libres.

Lettre de M. C***.

Ce 5 Janvier 1789.

Permettez-moi de vous dire, Monſieur, qu'entre nous deux, nous devons faire une balance : je mets, d'un côté, les poids de l'enthouſiaſme ; vous mettez, de l'autre, ceux de l'improbation. J'avoue que votre manière a l'air plus libre, mais non plus juſte. Un admirateur reſſemble plus ou moins à un fanatique, un contempteur paroît quelquefois un peu barbare. Le ſalut public, dites-vous, dépend plus de la défiance que de la crédulité.

Oui, jusqu'à un certain point ; car l'excès de la défiance est la plus funeste disposition ; elle précipite dans les calamités, au lieu d'en détourner ceux qui ne se croient jamais en bon chemin. Quel crédit peut se soutenir devant un Peuple sans cesse effrayé ? Vous faites, Messieurs, en ce moment, pardonnez-moi la comparaison, la même chose que faisoient les Prêtres à la renaissance de la Philosophie. Vous la forcez, tantôt à se cacher, tantôt à se démentir, tantôt à être tremblante, tantôt à être extrême. Car enfin, d'où naît la frayeur qui resserre l'argent, qui intimide la raison, qui donne aux esprits modérés une contenance presque pusillanime ? — de la rage des partis qui chacun accuse l'autre de foiblesse, de trahison. Ecoutez les complices de M. de Calonne : lui seul connoissoit les affaires & les hommes, & cependant il a perdu les unes, & s'est laissé bêtement perdre par les autres. Ecoutez les damnés de l'Archevêque de Sens ; c'étoit l'ame la plus pure & la mieux intentionnée, & cependant il en-

taſſoit ſur lui la fortune, & ſur nous les chaînes. Ecoutez les adverſaires de M. Necker : il trompe & ruine l'Etat, & cependant ceux qui parlent Finance ſont ſes écoliers, & l'Etat n'a proſpéré que lorſqu'il l'a régi tranquillement. A préſent, il feroit deſcendre du Ciel chaque parole qu'il prononce, & chaque Réglement qu'il fait, qu'on s'éleveroit contre. Les têtes ne ſe croient fortes qu'en ſe choquant entr'elles. Je vous excepte, Monſieur, de la foule de ſes détracteurs. Quoique vous ſoyez le plus véhément de tous, vous n'êtes ni violent ni abſurde; & je ſuis sûr que, ſans vos extrêmes défiances, & peut-être vos juſtes reſſentimens, vous le jugeriez mieux. L'homme qui a ſouverainement l'eſprit d'ordre & le calcul des Finances, ne peut tomber dans les erreurs groſſières que vous lui reprochez. Je m'en tiens au principe de Burke : « Celui qui » eſt irréprochable dans ſa famille, eſt un » homme déſigné pour les places publi- » ques. » Je m'en tiens au principe de Sully : « Je gouverne les affaires de la

» France, disoit-il, comme j'ai gouverné » les miennes. » Mais je ne veux pas disputer plus long-temps avec vous : quelque charme que je trouve à vous lire & à vous répondre, j'ai peur de dire quelque chose que votre méfiance prenne en mauvaise part ; elle auroit grand tort. J'aime, je respecte votre énergie, & je pense que vous préférez d'être un Hérésiarque sublime à être un Philosophe impartial.

L'autre jour, dans ma chambre, un homme très-important déchiroit à belles dents le *Résultat*. Devinez, Monsieur, quel homme j'aurois voulu avoir pour le réfuter ? Vous même. Ah ! si vous entendiez parler vos valets, vous les chasseriez de votre école.

Réponse du Comte de Mirabeau.

Ce 6 Janvier 1789.

EXPLIQUEZ-MOI, Monsieur, je vous prie, lequel fait plus ou mieux le Prêtre, de celui qui dit : *voici les faits, répondez ;* ou de celui qui s'écrie : *croyez & ne discutez pas.* Voilà précisément ce qui se passe entre nous, & j'ai cet avantage qu'en vous dénonçant le papier-monnoie, je combats cette opération par les principes mêmes de votre Héros.

A cette mortelle attaque, que répondez-vous ? *L'Homme qui a souverainement l'esprit d'ordre & le calcul des finances ne peut tomber dans les erreurs grossières que vous lui reprochez.* Eh ! Monsieur, prouvez qu'il n'y est pas tombé, au lieu de mettre en fait ce qui est évidemment en question, à savoir : *qu'il n'y peut pas tomber, parce qu'il a souverainement l'esprit d'ordre & le calcul des finances.*

Vous croyez le justifier, en parlant de

la frayeur qui reſſerre l'argent, & vous en tirez un argument contre la défiance que dans la criſe où nous ſommes, je regarde comme le *palladium* de nos libertés. Mais, Monſieur, d'où naît *la frayeur qui reſſerre l'argent ?* Ce n'eſt ni *la rage des partis*, ni *la puiſſance des élémens déchaînés contre la France & ligués avec les factions* qui l'ont produite. Ce n'eſt pas même la calamité dont vous me paroiſſez ſi effrayé, & qui, dites-vous, a fait refluer l'argent vers les campagnes ; car cela n'eſt malheureuſement vrai en aucun ſens ; & cette révulſion, ſi elle exiſtoit, feroit bénir aux vrais hommes d'Etat, & l'intempérie des ſaiſons, & les météores les plus deſtructeurs. Je vous dirai qu'elle en eſt la véritable cauſe ; mais il faut diſtinguer.

Parlez-vous de la mauvaiſe ſituation du crédit ? elle tient uniquement à ceci. La France ne peut plus ſe paſſer d'un crédit national. Un crédit miniſtériel quelconque ne ſauroit plus lui ſuffire. A plus forte raiſon, quand le Modérateur des Finances évite avec affectation de parler de la foi publique,

publique ; de l'adoption de la dette publique, de l'influence certaine de l'esprit public pour la liquidation des engagemens publics, qui paroîtront peu de chose le jour où nous serons constitués. Vous êtes donc dans un cercle vicieux, quand vous dites : *ne vous défiez pas, & tout ira bien.* Car rien n'ira sans une constitution, & c'est pour le grand œuvre de la constitution qu'il faut se défier de tout.... Ce n'est point-là de la verve d'*Hérésiarque*, Monsieur, c'est de la pure & simple logique.

Parlez-vous de la rareté de l'argent ? Rien ne la produit, Monsieur, comme la présence du papier-monnoie ; car le premier & inévitable effet de toute création de Papier-monnoie, est la disparition du numéraire. Evaluez, comme vous voudrez, la cause ou la mesure du resserrement des espèces en tout ce qui avoit rapport aux affaires publiques, du moins la circulation & les secours pouvoient exister jusqu'alors de particulier à particulier ; & celui qui auroit manqué de confiance dans

les effets royaux pouvoit prêter ſon argent à ſon voiſin ſolvable. Mais n'eſt-ce pas condamner les eſpèces à ne pas voir le jour, & mettre le ſcellé ſur la caiſſe de tout Capitaliſte raiſonnable, que de lui montrer, que s'il a une fois la folle témérité de livrer ſes écus contre les meilleures ſignatures du commerce de France, ils ne lui rentreront plus que ſous la forme de ces mépriſables billets dont M. Necker faiſoit de l'argent, au moment même, & par la cauſe qu'on ne pouvoit plus les payer, ces billets, dont la redoutable fabrique repoſe dans les innocentes mains des Adminiſtrateurs de la Caiſſe-d'eſcompte, ſans bornes, ſans ſurveillance, ſans caution autres que cette étrange *circonſpection* qui nous donne aujourd'hui, pour la troiſième fois, le ſcandale du papier-monnoie ?... Vous êtes donc encore dans un cercle vicieux, quand vous expliquez la néceſſité du papier-monnoie par la rareté des eſpèces qu'a produit la défiance engendrée par le papier-monnoie.

Je le ſens, Monſieur, cette déduction

eſt contrariante ; car elle explique tous les ſuccès de M. Necker ſans l'intervention d'aucun miracle. Il eſt aiſé de concevoir pourquoi les lettres de l'alphabet vont plus vîte à l'Hôtel-de-Ville, & pourquoi la cotte des effets publics devient plus brillante, quand on réfléchit que le balancier bannal de la Caiſſe-d'eſcompte ſuffit à tout. Mais tels ſont les faits : ce n'eſt point par *reſſentiment* contre M. Necker que je les expoſe ; car je ne ſuis point en reſte avec lui ; toute rancune ſeroit donc ſans objet ; & ſi j'ai donné la véritable explication des faits ; ſi les conſéquences que j'en ai déduites ſont démontrées, de quel droit me reprocheriez-vous, Monſieur, d'être ou de n'être pas de l'école de M. Necker ? *Tous ceux qui parlent finance ſont ſes écoliers*, dites-vous. Je ne m'en doutois pas. Mais d'abord Newton & Lagrange ont appris, dans de très-mauvais Ouvrages peut-être, la géométrie élémentaire ; & M. Necker lui-même, de notoriété publique, eſt de l'école de l'Abbé Terray. Cependant mettant à part l'économie poli-

tique que M. Necker n'a pas la prétention de ſavoir, à ce que je m'aſſure, pour me renfermer dans la finance proprement dite, expliquez-moi donc, je vous prie, ſi celui qui a fondé la Caiſſe d'amortiſſement, par exemple, contre laquelle M. Necker a écrit de ſi grandes & de ſi coupables abſurdités, eſt de ſon école ? Si, moi indigne qui ai dénoncé à l'Europe les ſuites fatales de ſon ſyſtême des emprunts ſans impôts, lequel n'a plus de partiſans que parmi les aveugles-nés, je ſuis ſon diſciple ? Si, quand je l'ai averti qu'il ne ſavoit pas les premiers élémens de la théorie des monnoies, j'étois ſon diſciple ? Si, quand j'ai dépecé ſes emprunts, & démontré, par l'inexpugnable logique de Barême, qu'ils devoient être comptés au nombre des plus chers & des plus onéreux qu'ait ſupportés la France, c'étoit à ſon école que j'allois me former ? Dites-moi, ſur-tout, car il faut en revenir à mon premier argument, tant il eſt invincible ; ſi de ce que je ſerois ſon écolier, il s'en ſuivroit que je ne puſſe pas avoir raiſon contre lui ?

Au fait, Monſieur, de quoi eſt-il queſtion entre nous ? Du Papier-monnoie. Or, quand vous dites que M. Necker *ne peut tomber dans les erreurs groſſières que je lui reproche ;* ce n'eſt pas le fait du Papier-monnoie que vous conteſtez ; car l'Arrêt exiſte,& la Loi s'exécute. C'eſt donc l'erreur que vous niez ? Eh bien ! Monſieur, ſi les obſervations que je viens de vous faire ne vous ſuffiſent pas, ſi vous voulez le principe au lieu des diſcuſſions de détail, écoutez-moi. Voici qui n'eſt pas de l'école de M. Necker, ni même de l'école de la Finance ; c'eſt de la pure & éternelle nature des choſes, c'eſt de la ſimple & immuable raiſon ; vous en êtes donc juge compétent.

La Providence, qui deſtinoit l'homme à l'activité, n'a pas voulu qu'il y eût une richeſſe poſſible qui ne fût le prix & le produit d'un travail proportionné. Ce travail, il eſt vrai, n'eſt pas toujours fourni par le propriétaire même des richeſſes qui le repréſentent ; mais s'il n'a pas été fourni par lui, il a été fourni pour lui. Toute

la théorie des valeurs n'eſt fondée que ſur ce ſeul principe, & celle des métaux précieux y eſt auſſi ſévèrement aſſujettie que toutes les autres.

Quand on réfléchit à tous les genres de riſques, de frais, de travaux, de conſommations, dont il faut le concours pour tirer des mines les matières métalliques, & les convertir en eſpèces courantes, on conçoit bien qu'une once d'argent ſoit l'équivalent de cinq à ſix journées du travail d'un homme de peine. Toutes les autres valeurs s'apprécient par une ſemblable meſure. Mais quelle ſera la valeur d'un ſtérile Papier qui n'offrira nul moyen certain de converſion en argent ? Ne vaudra-t-il auſſi que le travail qu'il en aura coûté pour le produire ? En ce cas, il ne repréſentera rien, abſolument rien.

Voilà, Monſieur, pourquoi le Papier-monnoie eſt un fatal preſtige, une déception coupable, un très-grand mal au phyſique & au moral. Voilà pourquoi la force & le ſuccès d'un Papier-monnoie ſont impoſſibles. Voilà pourquoi la vertu, le pa-

triotiſme, le dévouement même des Américains, n'ont pu opérer cette tranſmutation miraculeuſe. Leurs courageux citoyens ont ſoutenu les rigueurs de la guerre & des ſaiſons, & chaſſé les tyrans; mais ils n'ont pu ſoutenir un Papier-monnoie.

Deſcendez, Monſieur, du principe aux détails, & c'eſt alors que vous verrez, à l'éternelle honte des Sophiſtes, qu'un Papier-monnoie eſt un fléau véritable; qu'il renverſe toutes les combinaiſons de la raiſon, de la prudence & de la juſtice; rend incertaines toutes les valeurs, ſappe tous les fondemens de la propriété, & qu'inſtitué en France au milieu de deux milliards & demi d'eſpèces monnoyées, il ne peut être enviſagé que comme un foyer de tyrannie, d'infidélité & de chimères, une véritable orgie de l'autorité en délire.

Je ne développerai pas, Monſieur, toutes les conſéquences de l'opération de M. Necker, non-ſeulement parce que je n'écris qu'une lettre, mais encore, parce qu'ainſi que je l'ai dit ailleurs, la ſûreté publique exige qu'on ne donne point une

décompoſition trop exacte des poiſons. Souvenez-vous ſeulement que toute la magie des tours de gobelets conſiſte dans le mouvement & la preſteſſe ; que bientôt le Papier-monnoie prendra une autre forme, & que vous le verrez ſortir de la gibecière ſous la figure d'un emprunt.

Ne vous hâtez donc pas, Monſieur, de parler *des reſſources qui répareront toutes les conſéquences fâcheuſes du Papier-monnoie.* Ne comprenez-vous pas qu'elles ſeront criminelles en raiſon de leur ſuccès, ſi elles rendent le Miniſtre moins dépendant de la Nation ? & qu'on ne ſauroit vous accorder, en morale, qu'un crime commis dans un eſpoir d'utilité éphémère, & la certitude d'une réparation à venir, en doive moins être regardé comme un crime ?

Gardez-vous encore de vous retrancher dans des comparaiſons & des exemples ; car c'eſt ici que M. Necker eſt entiérement ſans excuſe. Vous ne me ſoupçonnez pas, je crois, d'être partial pour M. de Calonne. L'Auteur des cinq dernières

pages de la Dénonciation de l'agiotage, eſt trop abſous de ce reproche ; mais cela même lui impoſe le devoir d'être plus ſtrictement équitable envers l'homme qu'il a frappé. Rappellez-vous l'époque de 1783. M. de Calonne auſſi trouva le Tréſor-Royal vuide, la Caiſſe-d'eſcompte en faillite, le crédit enſeveli ſous des ruines. Ce Miniſtre n'étoit rien moins que populaire ; ſon avènement excita plus de terreurs que d'acclamations. Que fit-il ? il eut le courage, le mémorable courage de croire l'homme qui, armé d'un principe, oſa prendre en pitié les terreurs paniques dont il étoit inveſti, ſoutenir à tous les gens-d'affaires de la Capitale, qu'ils n'entendoient pas leurs propres intérêts, & rétablir, ſans préparations, ſans modifications, ſans délais, ſans réſerve, la Caiſſe-d'eſcompte dans l'intégrité de ſes payemens. Et ſoudain, comme ſi la baguette d'Armide eût été en ſa puiſſance, la Banque de ſecours renaquit, les eſpèces reparurent, le crédit s'élança avec une vigueur nouvelle, & un immortel exemple prouva que

toute-eſpèce de Papier-monnoie, enviſagé comme reſſource, ne peut être qu'une illuſion, une chimère, un phantôme que diſſipent les premiers rayons du jour.

Telle eſt, Monſieur, la force des principes. Croyez-moi, ſans cette bouſſolle, notre vue eſt miope, lorſqu'elle veut embraſſer l'enſemble des choſes humaines. Le principe ſeul en ſerre tous les détails, ſupplée aux exemples, foudroie les objections. Le principe, défenſeur invincible de qui lui reſte fidèle, réſiſte à tous les chocs: conſolateur ſecret, il eſt plus puiſſant que la multitude & la renommée, & ſans compter les ſuffrages, il l'emporte ſeul ſur tous les avis.

Encore une fois, au défaut du principe, M. Necker avoit les exemples, pourquoi les a-t-il dédaignés? Pourquoi ſes amis dédaignent-ils de répondre? Pourquoi n'ont-ils d'armes qu'un fanatiſme qui dépareroit la cauſe de la vérité même? Pourquoi penſent-ils que ces mots: le caractère de M. Necker, la pureté de M. Necker, les vertus de M. Necker doivent glacer nos

lèvres, paralyſer notre raiſon? *Celui qui eſt irréprochable dans ſa famille, eſt un homme déſigné pour les places publiques*; dites-vous d'après M. Burke. Je ne me mêle des affaires de famille de perſonne, Monſieur; je tiens pour maxime, que nul ne doit compte de ſa morale privée qu'à ceux avec leſquels il a des rapports privés; mais que chacun doit à tous compte de ſa morale publique, & je vous demande, ſi M. Burke, malgré ſon axiôme, ne fut pas toujours l'ardent ami, l'indomptable partiſan de Fox. Pitt avec ſa vertueuſe innocence, Pitt régénérateur des finances Angloiſes, & celui qu'à auſſi juſte titre qu'aucun autre, on peut appeller l'homme de ſa Nation, Pitt a des dettes immenſes, il n'a cependant pas douze mille livres tournois de rente, & c'eſt-là ſans doute une belle partie de ſa gloire. *Je gouverne les affaires de la France comme j'ai gouverné les miennes*, diſoit Sully que vous citez. Sans doute, ce grand homme, brûlant de remplir la tâche impoſſible de faire à lui ſeul le bonheur de pluſieurs millions

d'hommes, cherchoit à croire; pour ne pas se rebuter des obstacles, que l'ame d'un vrai citoyen pouvoit éduquer un Empire, comme un père une famille. Mais j'ai bien peur que cet adage ne fût une sottise, même du temps de Sully; & je ne comprends pas comment un homme d'un esprit aussi distingué que le vôtre, répète aujourd'hui un lieu commun aussi insignifiant; car enfin, prouverez-vous par-là que le plus pur des anachorètes, ou le meilleur des économes, ou le plus riche des déprédateurs, fussent inconteſtablement *les mieux désignés pour les places publiques?*

Que M. Necker se tienne toujours prêt à rendre compte de ses principes publics, & qu'il ne se targue plus de sa morale privée. Nul n'a droit de lui demander ce qu'il est pour sa femme, pour sa fille, pour ses amis; mais tout le monde a droit de trouver mauvais, par exemple, que, page 4 de son *Rapport*, il conclut de ce que l'ancienne Constitution où les anciens usages *autorisent* les trois Ordres à délibérer séparément, que la question du nombre

reſpectif des Députés, eſt peu intéreſſant; car c'eſt infiniment mal conclure, puiſqu'il faudroit, pour que la conſéquence fût vraie, que la Délibération ſéparée fût, non-ſeulement *autoriſée*, mais *exigée*, mais *néceſſaire*. Tout le monde a droit de trouver mauvais, qu'enſuite il ſuppoſe la néceſſité de la ſéparation des Ordres, & il la ſuppoſe, puiſqu'il décide nettement, que la réunion des Ordres dépend du *vœu diſtinct* des trois Ordres, ce qui ne ſeroit vrai qu'autant que les trois Ordres ne pourroient ſe diſpenſer de commencer leur Délibération en chambres ſéparées. Tout le monde a droit de trouver mauvais, paſſant de la page 4 à la page 10, d'y voir, que l'*ancienne Délibération par Ordre*, ne peut être changée que par le concours des trois Ordres, & par l'approbation du Roi, puiſque cela ſuppoſe encore, contre la vérité, que l'ancienne Délibération étoit toujours par Ordre; & M. Necker y joint une héréſie de plus, en ſoumettant la police des Etats-Généraux à toute autre règle que celle de leur propre déciſion.

Tout le monde a droit de trouver mauvais, qu'à la page 12, M. Necker annonce clairement qu'on ne peut en venir à une Délibération par tête qu'après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir un réſultat par la voie des *Ordres ſéparés ;* & que même il ſuppoſe que cette Délibération, en commun, ne peut être établie que du commun accord des Ordres *ſollicités* par l'intérêt public. Ajoutez, qu'à la page 13, M. Necker met au grand jour ſon plan de conciliation, en diſant, que le vœu général des *Communes*, peut être ſatisfait ſans nuire aux intérêts des deux autres Ordres. Or, ces expreſſions ſignifient bien clairement qu'on délibérera par Ordre; & cela, tout bon Citoyen a droit de le trouver déteſtable ; tout bon Citoyen a le droit & le devoir de s'indigner, que, ſans oſer dire que la Délibération ſéparée ſoit la ſeule conſtitutionnelle, M. Necker ait eu évidemment intention de décider qu'on doit délibérer ſéparément, prétendant tranſiger ainſi avec les deux partis, & paroître

faire gagner la cauſe du Tiers en la lui faiſant perdre.

Voilà, Monſieur, comment il ſeroit poſſible & certainement utile d'analyſer tout le Rapport de M. Necker, & ſes ſeuls fanatiques s'en fâcheroient; car enfin, il n'eſt pas impoſſible, qu'après cette diſcuſſion, le Miniſtre ſe trouvât encore avoir raiſon. Et que doivent deſirer de plus ſes amis? Le plus vertueux & le plus éclairé des défenſeurs du Peuple, qui ſe ſoit produit juſqu'ici ſur la ſcène, me diſoit tout-à-l'heure : Une réflexion me frappe de plus en plus, à meſure que je la mûris davantage. Le Tiers-Etat eſt formé de tant de gens ſans vigueur, de tant de campagnards accoutumés à la féodalité, de tant de citadins qui ne penſent qu'à l'argent, de tant d'eſprits bourgeois qui ne ſongent qu'à retirer quelques fruits des protections & du patronage de Meſſieurs tels, ou tels.... que je tremblerois, ſi l'ouverture des Etats les plaçoit en même Chambre avec nos Seigneurs de toute eſpèce; & je me ſens tout près de deſirer que le

foible Tiers-Etat ſe renferme dans ſa Chambre, s'échauffe, s'irrite, s'opiniâtre, & reçoive le ſecours de la colère contre le *veto* des Chambres hautes, avant d'en venir à une Délibération où ſe compteront toutes les voix.... Qui ſait ſi M. Necker ne s'aviſera pas que c'étoit-là ſa penſée, & que toute ſa *battologie* nébuleuſe & vacillante, n'eſt qu'une fraude pieuſe, *un art vertueux & magnanime ?*

En voilà beaucoup trop, Monſieur, pour un homme dont l'enthouſiaſme ne ſouffre pas même le doute. Mais j'ai voulu vous montrer que ce n'étoit pas pour être le promoteur d'un avis particulier, que je proférois des objections ſur l'Adminiſtration de M. Necker, & que ma conſcience aujourd'hui, comme dans tous les temps, étoit d'accord avec mon langage. Je ne croyois pas, je l'avoue, avoir donné le droit à perſonne d'en douter. Je ne croyois pas que j'euſſe montré plus de vocation pour le métier de novateur, que pour la ſainte miſſion d'inflexible ami de la vérité.... Je me réſume en deux mots.

Quoique

Quoique M. Necker n'ait, en accordant la bonne proportion, que cédé aux réclamations universelles, provoquées par les Etats du Dauphiné, dont il n'a pas, ce me semble, inventé la Constitution, je le tiens pour très-louable de nous avoir obtenu la proportion qu'exigeoit, tout au moins, l'équité que réclamoit la convenance, s'il nous l'a donnée de conviction & dans la ferme & invincible résolution d'avoir une Assemblée, un vœu vraiment National.

M. Necker n'est pas net sur la plus importante des questions, celle d'opiner par Ordre ou par tête; ou plutôt il paroît incliner pour le mode d'opiner par Ordre, ce qui rendroit la bonne proportion inutile, & la régénération de la France impossible.

M. Necker vient de commettre, en Finance, une faute irrémédiable, la plus grande, peut-être la plus sérieuse dans ses conséquences, la plus déshonorante pour le Gouvernement François, à raison de l'homme & des circonstances, qui ait

été commiſe depuis l'Abbé Terray ; & l'extrême contradiction où l'opération du Papier-monnoie met M. Necker avec ſes propres principes, confirme le ſoupçon dont une telle manœuvre eſt trop digne, qu'il voudroit rendre, ou impoſſibles, ou inutiles, ou eſclaves les Etats-Généraux.

On ne peut rien nier, on ne peut rien affirmer ſur les intentions de M. Necker ; mais la défiance eſt de devoir....

Ces vérités, ſi elles ſe répandent, (& j'entends dire que notre Correſpondance fait du bruit, que des réponſes ſi hâtées, ſi incorrectes, ſi imcomplètes à des Lettres que je n'avois en aucune manière provoquées, circulent & me font de puiſſans ennemis.) Ces vérités, ſi elle ſe répandent, exciteront de grandes clameurs ; mais duſſent ces clameurs me coûter de n'être pas un des Repréſentans de la Nation, tout en reſſentant très-profondément ce malheur, je m'en conſolerois en diſant : *J'ai ſervi ſans gages, le temps fera juſtice à tous.*

LETTRE DE M. C***.

Ce 6 Janvier 1789.

MA Lettre d'hier m'a laiſſé un remords. Il me ſemble qu'en vous répondant, Monſieur, j'étois plus occupé à me défendre qu'à m'expliquer. Permettez donc que je revienne à votre diſpute, & que je déclare ma penſée dans toute ſa franchiſe.

Notre petit débat roule ſur deux objets, ſur le degré d'eſtime qui eſt due à M. Necker, & ſur la meſure de défiance qui convient à un patriote éclairé.

Tout ce que vous reprochez à M. Necker, à ſon *orgueil*, à ſon *deſpotiſme*, à ſa *preſcience*, à ſon *omniſcience*, ne me ſemble prouver qu'une choſe, votre oppoſition inflexible, votre averſion immuable, dans laquelle votre génie même contribue à vous affermir. La moindre faute de l'Adminiſtration vous paroît monſtrueuſe, parce que vous y appliquez les grands

principes qui ſont toujours rigoureux, & que vous ne regardez pas aux circonſtances qui demandent grace. Par exemple, vous blâmez comme un crime d'Etat le crime du moment. On ne peut emprunter, on ne peut impoſer, on ne peut percevoir ; on eſt forcé de payer, on eſt obligé de ſecourir toutes les Provinces. On ſait qu'une faction impitoyable eſt prête à aſſiéger la Caiſſe-d'Eſcompte, afin de faire ſauter avec elle le Tréſor-Royal & le Miniſtre. Dans cette ſituation, la prévoyance doit remédier au danger, & ménager la caiſſe, l'argent & le crédit. Mais c'eſt perdre le crédit : — il eſt tout perdu. Mais c'eſt tarir la confiance : — elle eſt à ſec. Mais c'eſt empêcher l'argent de ſortir & de circuler : — cette congellation durera juſqu'aux Etats-Généraux. C'eſt un miracle, quoique vous en puiſſiez dire, que le Tréſor-Royal ne ſoit pas fermé. M. Necker eſt le ſeul homme capable de le tenir ouvert encore. Tout tomberoit s'il tomboit de ſa place. Connoiſſez-vous, Monſieur, dans l'Europe entiere, un homme en état

de le ſuppléer? Pour moi, je le regarde comme le ſeul Miniſtre qui aime la Nation, qui craigne la banqueroute, qui ait de vaſtes lumières, & une conſcience vraiment religieuſe. Il ne donne rien aux viſions; & s'il donne quelque choſe au haſard, c'eſt après le lui avoir diſputé de toute ſa force. Comment pouvez-vous, Monſieur, avec la vive perſpicacité qui vous diſtingue, ne pas appercevoir un grand caractère au milieu même d'une grande incertitude? Les Prêtres ſacrifioient ſans peine les hommes. La Philoſophie tremble alors qu'elle eſt forcée de ſacrifier le préſent à l'avenir, ou l'avenir au préſent.

Quant à la meſure de défiance qui convient à un Patriote éclairé, j'avoue, Monſieur, que je penſe comme vous. J'applaudis à votre maxime ſur le péril de la reconnoiſſance populaire. J'avois remarqué, dans votre éloquent Diſcours à la Hollande, la noble & vive apoſtrophe que vous citez à la fin de votre Lettre. La défiance qui veille, eſt une ſentinelle

publique ; elle peut cauſer quelquefois de vaines terreurs ; mais elle effraie encore plus les Tyrans que les Citoyens. Elle empêche la léthargie du bonheur, & tempère l'ivreſſe des ſuccès. Mais il y a une borne à tout, même à la vertu, & particulièrement au zèle. L'ours qui tue avec une pierre maſſive, ſur le viſage de ſon ami, une ſimple mouche, eſt un exemple au zèle immodéré. Rouſſeau, qui croyoit toute la France liguée pour l'empoiſonner & le diffâmer, eſt un exemple du génie troublé par la méfiance exceſſive. Cet excès-là devient une maladie particulière, & quelquefois une contagion publique. Alors, tout s'altère, tout s'envenime, tout périclite. L'opinion ſe tourne en haine ; & ſe ſoulevant de toute part, elle croit tout chancelant, parce qu'elle voudroit tout ébranler. La diſcorde marche après la défiance, & acheve de ruiner le peu de vertu qui reſte. On n'entend plus que des dénonciations, des altercations, des calomnies affreuſes, des prophéties ſiniſtres. Toute confiance généreuſe, toute douceur

ſociale eſt perdue, & l'Etat reſſemble à Oreſte entouré de Furies.

Je vous prie, Monſieur, de me lire avec indulgence, & de ſang-froid. Je n'ajouterai pas ici des éloges qui ſembleroient mis pour ſéduire ou pour appaiſer.

Je vous ait dit, tant bien que mal, ma penſée. Je l'ai, pour ainſi dire, retirée de ma prévention, & rapprochée de la vôtre, afin de la rendre plus équitable. Mais voilà un nouvel inconvénient à craindre : en ſe rapprochant de ſon adverſaire, on a l'air de trop fléchir ; en s'écartant de lui, on a l'air de ſe roidir beaucoup trop. Le milieu, qui eſt difficile en toute choſe, ſemble impoſſible en fait de diſpute. Si je ne gagne pas de terrein auprès de vous, j'y gagne au moins des lumières.

Réponse du Comte de Mirabeau.

Ce 7 Janvier 1789.

Je ne répondrai pas, Monsieur, en détail à votre dernière Lettre; d'abord, parce que je ne puis plus différer de partir; ensuite, parce que vous désarmez ma sévérité, en passant condamnation sur la plupart des fautes que je reproche à M. Necker, & vous retranchant seulement dans cette défense, que les circonstances les ont nécessitées.

Qu'il me soit permis seulement de vous observer, que vous me donnez le droit de vous dire : puisque vous avouez des fautes, ne prétendez donc pas aux honneurs de l'apothéose, car rien n'est plus humain que les fautes.

Encore une fois, M. Necker veut passer pour faire des miracles, & il ne fait que des tours, & il ne fait pas les bons. N'est-il pas évident que s'il eût été d'accord avec

cette vertu qu'il a toujours à la bouche, cette loyauté qu'il ne permet pas qu'on ſoupçonne, ce caractère qui doit nous être caution de tout, il auroit, au lieu des fauſſes opérations que je critique, adopté les reſſources ſur leſquelles il a fait un chapitre entier dans ſon Ouvrage de l'Adminiſtration des Finances, (Chap. 24 du troiſième volume, édition in-8°.) *Développé les difficultés du moment, raſſuré cependant ſur l'état des Finances*, & ouvert l'emprunt patriotique dont il propoſoit de *dépoſer les regiſtres aux archives du Louvre comme un monument précieux de l'amour des peuples ?* Tout ceci étoit encore bien dans ſon genre ; & comme la force & les miracles lui reſtoient toujours, il avoit le temps de mettre en délibération, ſi tout homme ne pouvant que ce qu'il peut, il ne valoit pas mieux, pour lui-même & pour la France, perdre ſa place, que de l'avilir en faiſant du Papier-monnoie.

Mais comme avec vous, Monſieur, je ne veux pas ſortir des leçons de finance données par M. Necker lui-même, per-

mettez que je laiſſe à ſes ſucceſſeurs, ou plutôt aux bons Citoyens qui, dans l'Aſſemblée nationale, veilleront ſur la choſe publique, à vous apprendre le reſte.

Que cette diſcuſſion, Monſieur, ne laiſſe pas la plus légère amertume entre nous, & veuillez agréer mes ſincères hommages.

LETTRE DE M. C***.

Du 7 Janvier 1789.

J'ABANDONNE, Monſieur, le champ de bataille, mais ſans y laiſſer des morts. Je remporte mon opinion, & vous, remportez la vôtre. Si la diſpute a des charmes & de l'utilité, c'eſt lorſqu'elle eſt un combat d'idées, & non une bataille d'orgueuil ou d'intérêt. Je n'en ai aucun, je vous jure. Je crois que vous êtes également au-deſſus de toutes les misères de l'amour-propre & de toutes les folies des cabales & des partis. Votre génie eſt un peu colère & méfiant; mon eſprit eſt un

peu enthouſiaſte & par fois exagéré ; paſſez-moi la rhubarbe, & je vous paſſe le ſéné. Vous verrez, dans mon mémoire ſur le Clergé, la manière loyale dont j'apprécie votre troiſième volume de la Monarchie Pruſſienne. Lorſque je ſuis enchanté, mon ſtyle emprunte un peu de magie des choſes ou des perſonnes qui l'enchantent. Je deſire que vous ſoyez élu, & que la Nation vous entende. Le Tiers-Etat implore des appuis fermes & vigoureux qui réſiſtent à la tyrannie inſolente des Nobles aveuglés, & à l'adroite forfanterie des Prêtres dominateurs. Je vous ſeconderai de loin. Il eſt ſingulier que nous penſions de même ſur tous les points, excepté ſur deux ; ſur celui qui nous a occupés dans nos Lettres, & ſur la liberté illimitée du commerce. Je m'applaudis des opinions qui nous ſont communes : défions-nous tous deux de celles où nous différons trop.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer un petit recueil de bagatelles. Mon Médecin m'avoit defendu de m'occuper des choſes

404

sérieuses ; & mon Imprimeur s'est emparé des plaisanteries, tant bonnes que mauvaises, dictées par le besoin de me distraire. Je me suis trop étendu sur l'exagération ; mais on aime à parler de ses défauts, & on ne peint bien que les passions qu'on éprouve. Je vous demande, Monsieur, votre indulgence pour le muet. Vous direz qu'il auroit mieux fait de rester muet. Agréez mes hommages & mes vœux pour vos succès, qui seront les nôtres.

FIN.